

CONCOURS 2020-1

Rapport du jury

La réussite au concours d'accès à un institut régional d'administration nécessite une préparation permettant d'acquérir le socle de connaissances que le jury est en droit d'attendre d'un candidat, conformément au programme des épreuves, mais également de maîtriser les règles de comportement et d'expression écrite et orale qui seront nécessaires à un futur agent de catégorie A de la fonction publique.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à aider les futurs candidats dans cette préparation.

Les circonstances particulières dans lesquelles le concours a été organisé doivent être soulignées. Le questionnaire à choix multiples a constitué la seule épreuve d'admissibilité. Les attendus de l'épreuve de cas pratique ont été intégrés à l'épreuve orale d'admission dont la durée a été portée à 35 minutes.

1. Le bilan quantitatif

Pour la deuxième année, deux sessions sont organisées. Le nombre de postes offerts aux concours est relativement stable.

40 postes ont été offerts au concours externe (41 au concours 2019), 31 au concours interne (32 au concours 2019) et 9 au 3^{ème} concours (nombre inchangé). Le nombre de candidats inscrits aux épreuves écrites a sensiblement diminué :

- 739 au concours externe contre 849 l'année précédente,
- 638 au concours interne contre 693,
- 103 au troisième concours contre 201.

Le taux de candidats présents est en forte augmentation au concours externe et au troisième concours : 63 % contre 26,68 % l'année précédente pour le premier, 63,1 % contre 37,31 % pour le second. Il est pratiquement stable au concours interne : 68 % contre 61,85 %.

Il convient de souligner que le système de notation de l'épreuve écrite a entraîné une baisse sensible des notes des candidats admissibles au concours interne et au troisième concours (note du dernier candidat admissible à 6,50 pour le concours interne et à 5 pour le troisième concours). 42 % des candidats externes présents ont obtenu une note éliminatoire, 72 % des candidats internes et 67 % des candidats du troisième concours.

Les notes obtenues à l'épreuve orale par les meilleurs candidats ont cependant permis de retenir en liste principale un nombre de candidats égal au nombre de postes offerts dans chacun des concours.

Résultats

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	40	31	9
Inscrits (session reportée)	739	638	103
Admis à concourir	738	638	103
Présents épreuves écrites	465	434	65
% présents	63%	68%	63,1%
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis)	11,6	14	7,2
ADMISSIBILITE *			
Admissibles	120	81	21
Note du dernier candidat admissible /20	9,17	6,50	5
% admissibles	26	19	32
Note la + élevée	15,17	13,50	12,33
Note la + basse	0	0	0
Moyenne	5,90	3,44	3,92
Nombre de notes éliminatoires	197	314	44
ADMISSION *			
Présents	117	73	20
Note la + élevée	18,35	17,55	18,25
Note la + basse	4,54	4,72	5
Moyenne	12,03	10,28	11,39
Nombre de notes éliminatoires	2	1	0
Admis liste principale	40	31	9
Moyenne du dernier admis LP	13,14	10,51	10,71
Nombre de points du dernier admis LP	52,55	42,03	42,83
Inscrits liste complémentaire	11	3	1
Moyenne du dernier admis LC	12,67	9,93	10,67
Nombre de points du dernier admis LC	50,69	39,72	42,67

L'âge moyen des candidats admis est relativement stable (respectivement 29 ans au concours externe, 38 ans au concours interne et 44 ans au troisième concours en 2019). Il convient cependant de souligner une élévation de l'âge maximum dans les trois concours : il était de 45 ans, 51 ans et 53 ans en 2019.

Age des candidats admis

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	49	22	29
Concours interne	56	29	38
3 ^e concours	54	27	41

Le jury constate une baisse du taux de féminisation. L'année précédente, les pourcentages de femmes parmi les admis en liste principale s'établissaient à 56,54 % pour le concours externe, 67,05 % pour le concours interne et 59,7 % pour le troisième concours. Il attire cependant l'attention des candidats sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'un critère de sélection des candidats.

Taux de féminisation

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	738	638	103
<i>% femmes</i>	<i>56,8%</i>	<i>68,8%</i>	<i>54,4%</i>
Présents	465	434	65
<i>% femmes</i>	<i>53,3%</i>	<i>68,9%</i>	<i>49,2%</i>
Admissibles	120	81	21
<i>% femmes</i>	<i>40,8%</i>	<i>59,3%</i>	<i>38,1%</i>
Admission			
Présents	117	73	20
<i>% femmes</i>	<i>40,2%</i>	<i>61,6%</i>	<i>35%</i>
Admis liste principale	40	31	9
<i>% femmes</i>	<i>42,5%</i>	<i>51,6%</i>	<i>44,4%</i>
Admis complémentaire liste	11	3	1
<i>% femmes</i>	<i>36,4%</i>	<i>66,7%</i>	<i>0%</i>

2. Bilan et enseignements à tirer de l'épreuve écrite

Pour la session de printemps 2020 dont les épreuves écrites ont été reportées le 11 juin dernier, l'épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM), épreuve unique d'admissibilité de cette session, comportait 120 questions ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 58 questions ;
- Finances publiques : 22 questions ;
- Questions européennes : 23 questions ;
- Culture numérique : 17 questions.

Cette épreuve était assortie du barème suivant :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -1 point.

Toute note inférieure à 5 sur 20 était éliminatoire.

Ces informations ont notamment fait l'objet d'une [note de cadrage](#), mise en ligne sur le Portail de la fonction publique le 19 septembre 2019, attirant particulièrement l'attention des candidats sur ce barème.

Ainsi conçu, ce barème invitait chaque candidat à adopter une démarche de prudence dans ses réponses, et à privilégier l'abstention lorsqu'il n'était pas convaincu d'apporter la bonne réponse. Le choix d'un tel barème repose sur l'impératif d'éviter le rôle du hasard dans une épreuve destinée, comme tout concours, à sélectionner les candidats selon leurs aptitudes telles qu'évaluées par le jury.

Notes QCM

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Culture juridique et administrative (/58)			
Nombre de points maximum	<i>45</i>	<i>41</i>	<i>32</i>
Nombre de points minimum	<i>-25</i>	<i>-20</i>	<i>-13</i>
Moyenne	<i>17,38</i>	<i>10,08</i>	<i>10,86</i>
Médiane	<i>18</i>	<i>10</i>	<i>10</i>
Copies en dessous de la moyenne (1)	<i>225</i>	<i>220</i>	<i>34</i>
Copies au-dessus de la moyenne (1)	<i>240</i>	<i>214</i>	<i>31</i>
Finances publiques (/22)			
Nombre de points maximum	<i>18</i>	<i>18</i>	<i>18</i>
Nombre de points minimum	<i>-12</i>	<i>-9</i>	<i>-5</i>
Moyenne	<i>7,77</i>	<i>6,18</i>	<i>7</i>
Médiane	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>7</i>
Copies en dessous de la moyenne (1)	<i>215</i>	<i>224</i>	<i>32</i>
Copies au-dessus de la moyenne (1)	<i>250</i>	<i>210</i>	<i>28</i>
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes (/23)			
Nombre de points maximum	<i>20</i>	<i>15</i>	<i>14</i>
Nombre de points minimum	<i>-14</i>	<i>-15</i>	<i>-15</i>
Moyenne	<i>3,72</i>	<i>-1,05</i>	<i>-0,08</i>
Médiane	<i>4</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>
Copies en dessous de la moyenne (1)	<i>231</i>	<i>211</i>	<i>31</i>
Copies au-dessus de la moyenne (1)	<i>234</i>	<i>223</i>	<i>34</i>
Culture numérique (/17)			
Nombre de points maximum	<i>15</i>	<i>13</i>	<i>13</i>
Nombre de points minimum	<i>-9</i>	<i>-15</i>	<i>-5</i>
Moyenne	<i>5,18</i>	<i>3,14</i>	<i>4,42</i>
Médiane	<i>5</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Copies en dessous de la moyenne (1)	<i>234</i>	<i>235</i>	<i>33</i>
Copies au-dessus de la moyenne (1)	<i>231</i>	<i>199</i>	<i>32</i>

(1) La moyenne considérée est celle réellement issue des résultats des candidats, non la moyenne théorique correspondant à la moitié des points.

L'attention des futurs candidats est donc appelée sur l'importance du QCM dont les modalités de notation sanctionnent rapidement le socle de connaissances requises, et peuvent entraîner une élimination précoce

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves orales

3.1 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, l'épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

Si la situation sanitaire n'a pu permettre d'organiser l'épreuve écrite de cas pratique, les principaux attendus professionnels de celle-ci ont été intégrés dans l'épreuve orale d'admission, qui a été rallongée de cinq minutes à cette fin. Le jury a ainsi pu évaluer les capacités opérationnelles, la connaissance des politiques publiques et leur compréhension, dans un effort de synthèse, d'analyse et de logique.

- La fiche de renseignement et le dossier

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA et intégrer la fonction publique.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA et poursuivre un parcours professionnel dans la fonction publique.

La qualité des dossiers comme celle des fiches de renseignement constitués par les candidats est globalement bonne. Le jury souligne l'attention qu'il convient de porter au remplissage du dossier ou de la fiche : elle constitue le premier contact entre le jury et le candidat. La conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice qui les prépare à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Le jury souhaite souligner sur ce dernier point que « devenir attaché » n'est pas en soi une motivation suffisante, si cet objectif ne s'appuie pas sur une connaissance des attendus du métier, des compétences à maîtriser, de la diversité des domaines professionnels qu'il recouvre et des progrès à accomplir ou des lacunes à combler pour remplir cette future fonction.

- **L'exposé introductif**

Il convient tout d'abord de veiller au respect du temps.

Une bonne préparation permet d'éviter les discours confus, les hésitations, les répétitions. Il convient cependant de conserver le naturel et la spontanéité qui contribuent à attester de la sincérité de la motivation du candidat.

La présentation doit commencer par un propos introductif qui présente les différentes parties du développement qui va suivre. Elle doit se terminer par une phrase de conclusion qui indique clairement au jury que la présentation est terminée.

- **Les questions**

Les candidats doivent avoir présent à l'esprit que **l'entretien n'est ni un exercice académique, ni une discussion libre.**

Les questions qui leur sont posées sont de trois ordres :

- Des demandes de précisions sur leur parcours et notamment sur les compétences ou l'expérience acquises sur lesquelles ils pourront s'appuyer dans l'exercice du métier d'attaché ;
- Des mises en situation dont l'objectif est d'évaluer les capacités et les compétences que le candidat saura mobiliser en situation réelle,
- La vérification de connaissances de base nécessaires à l'exercice du métier d'attaché.

La part accordée par le jury à ces trois types de questions varie en fonction du concours, des éléments figurant dans la fiche ou le dossier, du contenu de l'exposé introductif et de la façon dont le candidat répond au fur et à mesure aux questions posées.

Lors des mises en situation, certains candidats apportent des réponses convenues et témoignent d'une absence de sens pratique préjudiciable.

L'épreuve orale a également pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales et la maîtrise par les candidats des principaux enjeux des politiques publiques. Les candidats doivent avoir à l'esprit que l'IRA est une école d'application et que la scolarité a pour objectif non de leur donner les connaissances de base qu'ils n'auraient pas, mais de les préparer à l'exercice de leur futur métier.

- **Conseils aux candidats**

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts.

• **Points forts**

- Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress.
- S'exprimer de façon posée, audible et dynamique.
- Structurer intelligemment son propos.
- Faire preuve de sincérité et d'authenticité.
- Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché.
- Pour le concours externe et le troisième concours, avoir une vision précise du sens d'un engagement dans la fonction publique d'État.
- Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre.
- Être capable de nouer un véritable dialogue avec le jury.
- Être capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions.
- Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement.
- Être conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

• **Points faibles**

- Ne pas respecter les codes.
- S'exprimer d'une voix quasi inaudible.
- Commettre des fautes de langue.
- Faire des réponses vagues, imprécises ou trop longues.
- Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury, ne pas être capable de les situer dans un contexte ou une structure de travail et d'indiquer, avec humilité, quel a été son apport dans un projet ou le fonctionnement d'un service.

- Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul.
- Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner.
- Ne pas connaître les grands principes du droit public, les principales caractéristiques de la fonction publique, l'organisation et les compétences des principaux services de l'État.
- Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'État, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer.
- Ne pas connaître des réformes récentes essentielles.
- Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe, autrement qu'en tenant une réunion ou en écoutant ses collaborateurs avec bienveillance, solutions utiles mais qui ne sauraient répondre à toutes les situations.
- Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision réfléchie et reporter systématiquement la responsabilité sur autrui ou se tourner systématiquement vers son supérieur hiérarchique.
- Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur et de se projeter dans un univers professionnel ou un type de fonctions différents.
- Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

En conclusion, le jury souhaiterait insister, comme il le rappelle chaque année, sur le fait que le concours se prépare et que l'effort de préparation passe par l'acquisition des connaissances administratives de base et par le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale indispensables à l'exercice du métier d'attaché.

Le jury tient également à souligner que la direction et les personnels de l'IRA de Metz s'appliquent à créer les meilleures conditions d'organisation, d'accueil bienveillant des candidats et de déroulement des épreuves.

Pour le jury,

Le président

Alain Betterich